

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE GEMME
DU 04 AOUT 2022
A 20H30**

Date de convocation : 29/07/2022

Date d'affichage : 29/07/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un juillet

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. GACHET Philippe.

Étaient présents : Ms Mmes Philippe GACHET, Bruno ROY, Gisèle BELLET, Brigitte MOUTARD, Pascal FRICAUD, Frédéric BOURSIQUOT, Dominique MALISSEN, Michel DAUMAND, Mélisa BOILEVIN, Nathalie DALLET

Excusés :

Sabrina GRATON donne procuration à monsieur Philippe GACHET,
Valérie ROULIN donne procuration à monsieur Bruno ROY,
Jean-François DESERSON donne procuration à madame Mélisa BOILEVIN,
Jérôme LOUIS
Corinne BAUDRIT

Absents :

Madame Brigitte MOUTARD est élu secrétaire.

I- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 31 juillet 2022

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 31 juillet 2022. Il est adopté à l'unanimité.

II- Ecole : restaurant scolaire : acquisition armoire positive : étude de devis

Monsieur le Maire informe que l'armoire froide positive du restaurant scolaire, qui date de 2013, ne fonctionne plus correctement. Il précise que le devis de réparation s'élève à près de 1 400.00€ pour le remplacement de l'évaporateur et du déshydrateur avec récupérateur, recharge de fluide et brasure.

Monsieur le Maire soumet différents devis pour le remplacement à l'identique de l'armoire positive :

- ✓ BONNET THIRIODE présente un devis de 3 393.25€ HT soit 4 071.90€ TTC,
- ✓ SEMFI présente un devis global de 2 280.00€ HT soit 2 736.00€ TTC.

Madame BOILEVIN souhaite savoir si ce type de réparation est garantie. Monsieur ROY lui répond qu'il n'y a pas de garantie sur cette prestation.

Monsieur BOURSIQUOT précise qu'il faut comparer certes le prix mais également la contenance, la consommation électrique, les frais de déplacement, ...

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'accepter le devis proposé par SEMFI d'un montant de 2 280.00€ HT soit 2 736.00€ TTC pour l'acquisition et l'installation d'une armoire positive 2 portes,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

III- Restaurant scolaire : appel d'offres : prestation approvisionnement des commandes

Monsieur le Maire laisse la parole à madame BELLET en charge de la restauration scolaire.

Elle rappelle aux membres présents que la société Transgourmet approvisionne le restaurant scolaire depuis 2018. Il s'avère que depuis plusieurs mois persiste une dégradation du service notamment les ingrédients livrés.

La commission propose de changer de société en réalisant un appel d'offres pour l'approvisionnement des commandes à partir de janvier 2023.

IV- Ecole : chauffage ancien bâtiment : étude de devis

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance, il a été décidé de choisir le devis d'ACTIF ELEC d'un montant de 8 025.61€ HT soit 9 630.73€ TTC pour un chauffage et rafraichissement des deux salles par climatiseur Atlantic.

Madame BELLET remémore aux membres présents que la salle à l'étage est occupée seulement de 12h00 à 13h20 les jours de classes.

En conséquence monsieur ROY propose de demander des devis pour mettre en place des radiateurs à radiant avec thermostat d'ambiance.

Monsieur FRICAUD souhaite savoir si cette ancienne salle de classe pourra être de nouveau occupée par les élèves. Monsieur Le Maire répond qu'il y a une salle de libre au rez-de-chaussée qui pourra se libérer avant d'utiliser l'étage.

Les membres présents maintiennent la proposition retenue lors de la séance du 21 juillet 2022 et demande à monsieur ROY de bien vouloir faire établir des devis de radiateurs à radian.

V- Questions diverses

- ✓ Monsieur le Maire évoque le bruit occasionné par le balltrap.
- ✓ Madame BOILEVIN demande, à la demande de monsieur DESERSON, l'état d'avancement du dossier sur la réduction du temps de l'éclairage public. Le SDEER sera relancé à la demande de monsieur le Maire.
- ✓ Monsieur le Maire informe que le feu d'artifice est annulé à cause de la sécheresse.
- ✓ Messieurs GACHET et ROY résument les préparatifs de la fête annuelle.
- ✓ Monsieur FRICAUD souhaite que la porte du local abribus soit sécurisée (pose d'un verrou et/ou d'un volet, ou changement de porte) avant l'arrivée des infirmières prévue pour septembre. Monsieur ROY répond qu'il est prévu de sécuriser la porte comme discuter lors de la dernière séance du conseil municipal.
- ✓ Prochaine séance du conseil municipal le 15 septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

Le Maire,

Philippe GACHET

Secrétaire de séance,

Brigitte MOUTARD

CONSEIL MUNICIPAL
séance en date du 15 septembre 2022

Fonction	Nom-Prénom	Signature
Maire	GACHET Philippe	
A 1	ROY Bruno	
A 2	GRATON Sabrina	
A 3	BELLETT Gisèle	
CM	MOUARD Brigitte	
CM	FRICAUD Pascal	
CM	BOURSIQUOT Frédéric	
CM	ROULIN Valérie	
CM	LOUIS Jérôme	
CM	MALISSEN Dominique	
CM	DESERSON Jean-François	
CM	BAUDRIT Corinne	
CM	DAUMAND Michel	
CM	BOILEVIN Mélisa	
CM	DALLET Nathalie	

